

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°09-2023-014

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2023

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES / POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

09-2023-02-02-00004 - DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SGC DE ST GIRONS (2 pages)

Page 3





Délégation de signature du responsable du SGC de ST GIRONS

Le comptable, responsable du Service de Gestion comptable de ST GIRONS, Olivier TERRÉ.

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme MANIERE Caroline, Inspectrice et M, CRESPY Damien, Inspecteur, adjoints au comptable chargé du SGC de ST GIRONS, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 5000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
LABELLE-BERTIN Jocelyne	Contrôleuse	10 mois et 2000 €
BONZOM Marie Claude	Agent administratif principal	10 mois et 2000 €

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
LAURENCEAU Eric	Agent administratif principal	10 mois et 2000 €
LASSARRE Cyrille	Agent administartif principal	10 mois et 2000 €

Article 3

Le présent arrêté prendra effet au 6/2/22.

Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège

A ST GIRONS, le 2 février 2023 Le comptable, responsable du SGC de ST GIRONS,

TERRÉ Olivier

SIGNÉ